

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Bernard, tenue le 20 juin 2019, à 8h00, sous la présidence de M. André Gagnon, maire.

PRÉSENCES :

Sont présents M. Francis Gagné, M. Jocelyn Gagné, Mme Sonia Tremblay, Mme Ginette Camiré et M. Jacques Lirette.

M. Raymond St-Onge est absent.

Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

AVIS DE CONVOCATION :

Il est constaté que l'avis de convocation de la présente séance a été remis à chacun des membres du conseil conformément à l'article 152 du Code Municipal. Les membres du conseil consentent unanimement à ce que le sujet suivant soit traité lors de la présente séance :

- Demande d'autorisation auprès du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques pour la construction de l'usine de chloration d'eau potable :

113-06-2019

DEMANDE D'AUTORISATION AUPRÈS DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES POUR LA CONSTRUCTION DE L'USINE DE CHLORATION D'EAU POTABLE :

Considérant qu'une demande d'autorisation au MELCC doit être demandée pour le projet de construction de l'usine de chloration d'eau potable;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate les signataires de la demande, M. Louis Bourque et/ou Mme Marie-Claude Gagnon, ingénieurs de la firme Tétra Tech QI Inc. à soumettre la demande d'autorisation au MELCC;

Que le conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité de Saint-Bernard à transmettre au MELCC, au plus tard 60 jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée;

Que le conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité de Saint-Bernard à utiliser et à entretenir ses installations de production d'eau potable conformément aux spécifications indiquées dans les documents fournis par le manufacturier ainsi que dans le manuel d'exploitation préparé par l'ingénieur mandaté;

Que le conseil municipal confirme l'engagement de la Municipalité de Saint-Bernard à faire un suivi et à respecter les exigences liées au rejet des eaux usées issues du traitement de l'eau;

Que le conseil municipal mandate un ingénieur pour produire le manuel d'exploitation des installations de production d'eau potable et à en fournir une copie au MELCC au plus tard 60 jours après leur mise en service.

André Gagnon, maire

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, André Gagnon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Gagnon, maire

Je, soussignée, Marie-Eve Parent, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Bernard, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance extraordinaire est disponible.

Marie-Eve Parent, directrice générale
et secrétaire-trésorière